

Administration Communale
de MALMEDY

EXTRAIT DU REGISTRE
AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du : 24 janvier 2019

Objet : Composition politique du Conseil communal - Déclaration d'apparement

Présents : M. Jean-Paul BASTIN, Bourgmestre ;
MM. André Hubert DENIS, Ersel KAYNAK, Mathieu BRONLET, Simon DETHIER et Mme Catherine SCHROEDER Echevins;
Mme Ginette FABRITIUS-CLOOS, Présidente du CPAS, (voix consultative);
MM. André BLAISE, Jean-Marie BLAISE, Mme Josiane MELCHIOR-WARLAND, MM. Philippe ROYAUX, Henri BERTRAND, Serge BIERENS, Pascal SERVAIS, Claude BRUHL, Daniel MARENNE, Mmes Bernadette SCHMITZ-THUNUS, Sonia BRÜCK, Sonia LOUIS-EUBELÉN, Jacques REMY-PAQUAY, Mmes Marie-Eve HOFFMANN, Coraline WARLAND, MM. René DOSQUET et Philippe LECAPITAINE, Conseillers communaux;
M. Bernard MEYS, Directeur général.

LE CONSEIL COMMUNAL,

Le Conseil Communal,

VU le CDLD et notamment les articles L1123-1, L1234-2, L1522-4, L1523-15 et L1532-2 où il est fait référence à l'apparement facultatif des Conseillers communaux;

Considérant que le Conseil Communal se compose de 23 conseillers issus de trois listes, à savoir :

la liste "ALTERNATIVE" qui dispose de 12 sièges;

la liste "Entente Communale Malmédy" qui dispose de 10 sièges;

la liste "PS PLUS" qui dispose de 1 siège ;

Considérant que seule la liste "PS PLUS" possède un numéro d'ordre commun en vertu des articles L4142-26 à L4142-36 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation; que dès lors, les membres des deux autres listes ont la faculté de faire une déclaration d'apparement avec une liste possédant un numéro d'ordre commun;

Considérant que ni le M.R., ni le CDh, ni ECOLO, ni le PTB n'avaient déposé de liste lors des dernières élections communales ;

Considérant qu'à l'article L1234-2 § 8, il est fait mention : "Les déclarations d'apparement ou de regroupement ne peuvent être faites qu'une seule fois, vers une seule liste et pour l'ensemble des mandats dérivés du conseiller communal. Elles sont publiées sur le site internet de la commune."

PREND ACTE des déclarations d'apparement remises par les conseillers communaux suivants :

NOM – Prénom	Liste communale	déclare s'apparementer à la liste :
BASTIN Jean-Paul	ALTERNATIVE	CDH
DENIS André Hubert	ALTERNATIVE	CDH
BRONLET Mathieu	ALTERNATIVE	ECOLO
DETHIER Simon	ALTERNATIVE	CDH
SCHROEDER Catherine	ALTERNATIVE	ECOLO
ROYAUX Philippe	ALTERNATIVE	ECOLO
BIERENS Serge	ALTERNATIVE	CDH
BRUHL Claude	ALTERNATIVE	CDH
MARENNE Daniel	ALTERNATIVE	CDH
REMY-PAQUAY Jacques	ALTERNATIVE	Non apparementé
HOFFMANN MARIE-Eve	ALTERNATIVE	Non apparementé
WARLAND Coraline	ALTERNATIVE	ECOLO
MELCHIOR-WARLAND Josiane	Entente communale – Malmédy	MR

Administration Communale
de MALMEDY

EXTRAIT DU REGISTRE
AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du : 24 janvier 2019

Objet : Composition politique du Conseil communal - Déclaration d'apparement

BLAISE André	Entente communale Malmedy	MR
BLAISE Jean-Marie	Entente communale Malmedy	MR
BERTRAND Henri	Entente communale Malmedy	MR
SERVAIS Pascal	Entente communale Malmedy	MR
SCHMITZ-THUNUS Bernadette	Entente communale Malmedy	MR
BRÜCK Sonia	Entente communale Malmedy	MR
LOUIS-EUBELEN Sonia	Entente communale Malmedy	MR
DOSQUET René	Entente communale Malmedy	MR
LECAPITAINE Philippe	Entente communale Malmedy	MR
KAYNAK Ersel	PS PLUS	PS

ARRETE en conséquence, comme telle, la composition politique du Conseil Communal de la Ville de Malmedy

La présente délibération sera transmise aux diverses ASBL, Associations et Intercommunales dont la Ville de Malmedy fait partie.

La liste des apparements sera publiée sur le site internet de la Ville de Malmedy

Le Secrétaire
(s) B. Meys

Le Directeur Général,

Bernard MEYS

Par le Conseil Communal:

Pour extrait conforme :
Malmedy, le 28 janvier 2019

Le Président
(s) J.-P. BASTIN

Le Bourgmestre,

Jean-Paul BASTIN

